

TARIFS DES PRESTATIONS LOCATION

LOCATIONS DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION ou A USAGE MIXTE PROFESSIONNEL ET D'HABITATION CONSTITUANT LA RESIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR:

- Honoraires à la charge du bailleur :
 - Honoraires d'entremise et de négociation : **Garage: 50 € TTC***
Studio/T1: 100 € TTC*
T2/T3: 150 € TTC*
T4/T5: 200 € TTC*
Au delà: 250 € TTC*
 - Honoraires de visite, constitution du dossier locataire, de rédaction du bail et de réalisation d'état des lieux d'entrée: **1/2 mois de loyer CC** dans la limite de **11 € TTC* /m²** (dont **3 €TTC/ m²** pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)
 - Honoraires de réalisation d'état des lieux de sortie seul : **3 € TTC /m²** (dans la limite de 3 € TTC*/m²)
- Honoraires à la charges du locataire:
Honoraires de visite, constitution de dossier du locataire, de rédaction du bail et de réalisation d'état des lieux d'entrée: **1/2 mois de loyer CC** (dont **3 €TTC/m²** pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée) dans la limite de **11 € TTC*/m²**

GESTION LOCATIVE :

- **7% TTC*** sur le loyer encaissé (à la charge du bailleur)
- Frais annexes: 15 € en cas de rejet d'un prélèvement à charge locataire

LOCATION DE LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL

- Honoraires à la charge du propriétaire : **800 € TTC***
- Honoraires à la charges du preneur : **800 € TTC***

LOCATIONS SAISONNIERES

- **25%TTC*** des loyers encaissés (à la charge du bailleur)

TARIF DES PRESTATIONS DE TRANSACTION

Barème officiel des Honoraires des transactions réalisées sur une maison, un appartement ou un terrain :

- 5000 € TTC* jusqu'à 100 000 €
- 4 % TTC* du prix de vente au delà de 100 000 €

**Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial.*

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

Les honoraires susnommés comprennent : l'estimation du bien, les visites détaillées, les frais de commercialisation (publicité presse, internet, vitrine, flyers), la sécurisation de la vente, l'évaluation financière de l'acquéreur, les comptes rendus réguliers, la négociation, les relance acquéreurs, le suivi de dossier et la transmission de celui-ci au notaire.

Honoraires évaluation en valeur vénale : 150 € TTC* (rapport écrit)

* TVA 20.00 %

Ces tarifs peuvent être révisés annuellement au 1er Janvier